



Union
Syndicale
Bruxelles

Trade Union
Eurocontrol
One Sky. One Vision.

TUEM
245 ↑



À l'attention de : représentants des États membres au Conseil provisoire

Copie à : président et vice-président de la Commission permanente, directeur général d'EUROCONTROL, directeur général de la Commission européenne – DG MOVE, ATCEUC, ETF et conseils d'administration des organisations syndicales FFPE / TUEM / USB / USEF

Bruxelles, le 26/02/2021

Objet : rapport de Deloitte : examen approfondi des activités de l'Agence EUROCONTROL et plan stratégique 2021-2030

Madame, Monsieur,

Le 28 janvier 2021, le directeur général, M. Eamonn Brennan, a présenté au personnel d'EUROCONTROL un rapport établi par la société Deloitte, qui a procédé à un examen « approfondi » des activités de l'Agence EUROCONTROL. Il apparaît clairement que ce rapport pêche par manque d'indépendance et d'objectivité. Le rapport en question a provoqué parmi le personnel de l'Agence un malaise et une anxiété sans précédent, qui s'ajoutent aux tensions sociales qui existaient déjà entre le directeur général, les membres du personnel et les organisations syndicales (voir pièce jointe pour de plus amples informations).

En 2013 déjà, la même société Deloitte avait réalisé une étude similaire. L'allégation mensongère selon laquelle cet audit serait le premier du genre fait également abstraction des travaux encore plus récents menés durant plusieurs années par le groupe d'étude des suppléants de la Commission permanente (CN-SG), qui ont été achevés en 2016. D'autres analyses et réformes ont par ailleurs été menés à bien, telles que la révision de la Convention, plusieurs études sur le Centre de Maastricht, de multiples restructurations internes, deux réformes administratives (2008 et 2016), la réforme du régime de pensions en 2005, la nouvelle politique de gestion des ressources humaines adoptée en 2019, etc.

Il est manifeste que le directeur général a commandé ce rapport pour torpiller le statut administratif du personnel et transformer EUROCONTROL en quelque chose de très différent d'une organisation européenne / internationale, sous prétexte d'un processus de « modernisation », tout en voulant saper et démanteler les principes directeurs et les organes dirigeants de l'Organisation, ainsi qu'il a tenté de le faire lors de la session de juin 2020 du Conseil provisoire.

Nos principales critiques à l'égard de ce rapport peuvent être aisément résumées comme suit :

1. Deloitte a outrepassé les limites du mandat défini dans sa lettre de mission. Ainsi, parmi ses conclusions principales, Deloitte parle d'un « cadre juridique et institutionnel rigide », alors que les modalités de gouvernance et les cadres juridiques n'étaient pas censés être examinés.
2. Les auteurs ne font valoir que de maigres éléments de preuve et ne renvoient guère à la littérature ni aux sources existantes, etc.
3. Ils ne fournissent aucune analyse dûment étayée de l'assiette des coûts.
4. Ils demeurent muets sur la question importante du risque.
5. Leurs recommandations ne sont assorties d'aucune évaluation des incidences. Quelles seront les répercussions sur l'aviation européenne de la fermeture des sites de Luxembourg et de Brétigny ainsi que du désarrimage du MUAC ?
6. Aucune évaluation sur le plan de la sécurité n'a été faite. Au contraire, la publication même de cette analyse en pleine pandémie mondiale, conjuguée à l'idée rigide de mettre en œuvre les conclusions qui en découlent, est déjà à l'origine de problèmes de sécurité concrets.

L'étude dans son ensemble, y compris la méthode utilisée, les données sous-jacentes et ses résultats, pêche par manque de transparence et néglige complètement de présenter un cadre de référence scientifique acceptable.

La référence aux « conditions de marché normales » ignore totalement le fait qu'une organisation internationale de service public n'a **pas** vocation à être régulée par le marché, et est délibérément fallacieuse. Le recours à une main-d'œuvre engagée uniquement par la voie de contrats de travail à durée limitée, qui constituent des conditions d'emploi peu attrayantes, ne permettrait pas à l'Agence d'attirer des talents dotés de compétences spécialisées, et aurait donc assurément des conséquences graves sur la neutralité de l'Agence et la préservation de son expertise, une expertise incomparable qui est reconnue par les acteurs du transport aérien du monde entier.

L'examen approfondi que le directeur général a chargé Deloitte d'effectuer ne tient pas compte objectivement du rôle de l'Organisation et de l'Agence. EUROCONTROL est une **organisation internationale de droit public**, qui travaille au service de ses États membres et de ses partenaires et a besoin de préserver son **indépendance** et sa **neutralité** ainsi que sa capacité à déceler et prévenir les **conflits d'intérêts**. Cela requiert à la fois de la **transparence** et l'exercice d'un **contrôle**, deux conditions préalables qui ne sauraient être régulées par le marché. Cela présuppose **un statut du personnel bien pensé, un dialogue social sain et une gouvernance rigoureuse**. Remplacer le vote à l'unanimité par un vote à la majorité simple va à l'encontre de ce principe essentiel.

Tirer parti de la crise actuelle pour imposer des mesures qui **affaibliront les services** offerts par l'Agence est à la fois absurde et irresponsable.

S'en prendre aux **droits du personnel** et à **ses conditions d'emploi** dans une période telle que celle que nous connaissons est une honte. À notre connaissance, cette approche prend le contre-pied de celle adoptée par d'autres institutions européennes et agences gouvernementales, qui ont au contraire choisi de **soutenir** leur personnel.

Nous estimons que l'enthousiasme des consultants de Deloitte à l'égard de leurs recommandations « applicables » est aussi totalement malencontreux et que complètement irréaliste.

Pour surmonter la crise actuelle, le secteur du transport aérien aura besoin des services d'une Agence EUROCONTROL stable. Il est par conséquent indispensable de maintenir la **paix sociale** dans les mois et années à venir.

Si le directeur général décide de poursuivre dans cette voie et de mettre en œuvre des réformes qui auront des effets négatifs sur les conditions de travail et les droits statutaires du personnel, ou qui mettront en péril l'avenir et l'intégrité de l'Agence, nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures qui nous jugerons nécessaires.

Nous sommes EUROCONTROL, et notre raison d'être est de faire de notre mieux pour servir les intérêts de nos États membres et de nos partenaires, en faveur du secteur de l'aviation européenne dans son ensemble.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

(signature)

Georges Tsolos
Vice-président

(signature)

Stefan Pille
Président

(signature)

Benoît Bams
Président

(signature)

Maria Aguilera
Présidente